



Information aux habitants de Curtilles

Dès le 1^{er} mai 2024 : partage temporaire de notre déchetterie avec les habitants de Lucens

Les travaux pour la construction de la nouvelle STEP à Lucens pour les besoins futurs de 28 communes ont commencé. Le maître d'œuvre de ces travaux est l'association EMB (Epuraton moyenne Broye), dont Curtilles fait partie.

Dans ce cadre, il s'avère que l'exploitation de la déchetterie de Lucens ne pourra finalement pas être maintenue durant une période estimée entre 18 et 24 mois.

La proximité géographique de notre commune et les bonnes relations entre nos deux Municipalités ont permis de trouver une entente intercommunale qui permet de répondre rapidement aux besoins de l'ensemble des habitants de nos deux Communes pour la gestion des déchets.

Les avantages pour les habitants de Curtilles :

- les horaires sont étendus (6 jours sur 7) avec un maintien des horaires habituels de Curtilles les mercredis et samedis (voir flyer en annexe) ;
- le personnel de Curtilles reste en place, effectif augmenté par les employés de Lucens (il y aura toujours 2 personnes sur place) ;
- l'entier des coûts d'exploitation de la déchetterie est pris en charge par la Commune de Lucens pour la durée de cette cohabitation ;
- la route d'accès devra probablement être adaptée ;
- la Municipalité soumettra aux membres du Conseil général de Curtilles un rabais de l'ordre de 50% sur la taxe annuelle pour cette période.

Il faudra probablement un temps d'adaptation durant les premières semaines.

La Municipalité de Curtilles vous remercie d'ores et déjà de votre bonne collaboration et de votre bienveillante compréhension.

L'élimination des déchets ménagers reste en place vers le Collège à la Grignoteuse.

M. Willy Chuard est à votre disposition si vous avez des questions ou suggestions :
079 / 324 96 28 ou par courriel willy.chuard@curtilles.ch

La Municipalité